

ATTENTION,
VOTE PAR
INTERNET !

Comité technique

**DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018, NOUS ÉLIRONS
NOS REPRÉSENTANTS AU COMITÉ TECHNIQUE (CT)**

**JE VOTE POUR
DES REPRÉSENTANTS CGT QUI INTERVIENDRONT SUR
LES QUESTIONS QUI NOUS CONCERNENT TOUTES ET
TOUS:**

L'organisation, le fonctionnement des services (les restructurations, les transferts et privatisations, temps de travail...)

- Les questions relatives aux effectifs, emplois et compétences
- Le régime indemnitaire et les critères de représentation qui s'y réfèrent (RIFSEEP...)
- La formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle
- La participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale...

Quand je vote CGT, je vote pour:

- ✓ L'égalité de traitement pour tous les agents
- ✓ L'alignement par le haut des régimes indemnitaires
- ✓ L'exclusion de toute forme de salaire « au mérite »
- ✓ La revalorisation et le renforcement des instances paritaires par une prise en compte des avis majoritaires et par le respect de la représentativité syndicale et des représentants des personnels
- ✓ Une gestion collective et transparente des recrutements, des carrières, sous contrôle des CAP
- ✓ Un véritable déroulement de carrière par la promotion interne
- ✓ Une véritable prise en compte des Risques PsychoSociaux
- ✓ L'affectation des reçus aux concours et examens professionnels
- ✓ Le renforcement des droits sociaux et syndicaux

VOTER CGT C'EST

Donner aux futurs élus les moyens de **défendre les droits** et les intérêts de tous les agents statutaires et contractuels pour un meilleur service public.

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentants CGT dans les instances à l'échelon national : au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et Conseil Commun de la Fonction Publique pour examen et avis des projets de lois et décrets, au Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour les questions relatives à la formation professionnelle.

**FUSION !
LA CGT EST LA
SEULE A AVOIR
MOBILISE POUR
PRESERVER ET
AMELIORER VOS
ACQUIS**

FIER-E-S !
DE TRAVAILLER POUR LE
SERVICE PUBLIC !

**EN CHOISSANT LA LISTE CGT, NOUS
NOUS DONNONS D'AVANTAGE DE
FORCE**

pour revendiquer, gagner de nouveaux droits et s'assurer que l'application du nouveau protocole se fasse **dans l'intérêt des agents.**

Nous sommes les seuls à avoir voté contre le nouveau protocole

POURQUOI?

- Temps de travail: **5 jours de plus** minimum à travailler
- Action sociale en forte baisse.
- Contre la réfaction du régime indemnitaire et la journée de carence:

2 exemples concrets: Un rédacteur principal

1^{ère} classe au 5^{ème} échelon:

1^{er} arrêt de 2 jours=-88€

2^{ème} arrêt de 3 jours=-88€

3^{ème} arrêt de 5 jours=-152€

Total pour 10jrs d'arrêts: **-328€**

Pour les sites administratifs, dans le cas d'un agent aux 39h s'ajoute **1 journée de plus** à travailler car ARTT non générée.

Un agent ATP2 au 7^{ème} échelon:

1^{er} arrêt de 2 jours=-61€

2^{ème} de 3 jours=-61€

3^{ème} arrêt de 5 jours=-109€

Total pour 10 jours d'arrêt: **-231€**

**Face à cette régression sociale
pour la moitié d'entre-nous, la
CGT est et restera fortement
mobilisée pour obtenir le meilleur
pour l'ensemble des agents!**

Cette élection se déroule alors que les négociations de nos futures conditions de travail rendues obligatoires par la **fusion des Normandie s'achèvent à peine.**

Si nous sommes parvenus à limiter les reculs pour un grand nombre d'agents voire même obtenir des avancées pour d'autres, nous devons être particulièrement attentifs aux modalités d'application du nouveau protocole que nous avons combattu. Nous pensons que le plus difficile est devant nous que ce soit au niveau local ou national. Vos nouveaux élus devront faire face à de nombreux défis...

PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !

DU 29 NOVEMBRE AU JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018 CHAQUE VOIX COMPTE !



**CHAQUE
VOIX
COMPTE !**

NON TITULAIRES:

La CGT revendique: À travail égal salaire égal

Les offensives conjointes menées contre les services publics et contre le statut ne doivent rien au hasard. L'emploi public statutaire est un des socles fondamentaux du service public. Les détracteurs de ce dernier en sont parfaitement conscients.

L'affaiblissement de l'emploi statutaire est un des moyens privilégiés de remise en cause du service public.

La CGT revendique la création des emplois utiles et nécessaires au développement des missions des services publics.

Le développement de l'emploi public statutaire par la titularisation des précaires déjà présents dans la collectivité, le remplacement de tous les départs en retraite et les créations de postes de titulaires répondant aux besoins d'un service public de qualité.

CALENDRIER SOCIAL AU PLAN NATIONAL:

Quel syndicat est en lutte pour éviter

la destruction de ce qui reste de notre modèle social??? Celle-ci va continuer avec notamment une attaque sans précédent sur notre régime de retraite. Ils veulent en finir avec les régimes spéciaux dont le notre !

AU NIVEAU LOCAL, quel syndicat, autre que la CGT, sera en capacité de lutter pour éviter les dérives comptables de la gestion du personnel, les dérives de la double autorité dans les lycées, les restructurations de services continues, les restrictions abusives tel le badgeage au plus près de son bureau et tant d'autres batailles qui seront à mener

Votre vote

aura donc une importance capitale !

Vous avez rarement l'occasion de vous exprimer sur les décisions nationales ou locales qui impactent vos conditions de travail.

Ainsi, **du 29 novembre au 06 décembre**, vous pourrez vous prononcer pour ou contre la politique de régression sociale imposée par nos gouvernants et acceptée voire soutenue par certaines organisations syndicales.

La CGT quant à elle, par ses votes et ses actions que ce soit au niveau Local ou National, s'est résolument prononcée contre toute forme d'attaque sur les acquis des salariés.



LE CHSCT un acquis en danger !

Le gouvernement s'y attaque dans le privé, faisons le vivre dans notre collectivité !!!

Les agents, femmes et hommes venant des sites et des lycées, qui vous représenteront dans cette instance seront désignés par les Organisations Syndicales

proportionnellement au nombre de voix obtenues au Comité Technique (CT).

Vos représentants CGT, comme toutes ces années, seront là pour que vous puissiez aller au travail sereinement et en sortir en bonne santé;

le CHSCT est l'instance où nous y travaillons.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail travaille sur les sujets en matière de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail. Cette compétence couvre la totalité des activités et tous les travailleurs de la collectivité. Il y aura 10 représentants du personnel (et 10 suppléants) et, puisque c'est une instance paritaire, 10 représentants désignés par l'autorité territoriale.

